PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

*****

L'an deux mil neuf, le vingt six du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix neuf novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :
M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoints
MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, FETET Coralie, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SERRIER Michel est élu secrétaire de séance.

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- TARIFS 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE les tarifs 2010 comme suit :

  - **+ 1 % d'augmentation sur :**
    - Tarif garderie scolaire.
  - **+ 2 % d'augmentation sur :**
    - Tarif concession cimetière,
    - Locations garages et locaux ancienne mairie
    - Tarifs locations salle convivialité et espace culturel.
  - **+ 3 % d'augmentation sur :**
    - Tarif eau, assainissement
    - Location des sources.
  - **Aucune augmentation sur les autres tarifs :**
    - Abonnement bibliothèque
    - Photocopies,
    - Remboursement chauffage,
    - Droits de place,
    - Travaux cimetière.

II- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE les décisions modificatives budgétaires des budgets Commune, Eau et Assainissement qui peuvent se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES ..... **+ 31 000,00 €**
- RECETTES ..... **+ 31 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES ..... **+ 74 773,12 €**
- RECETTES ..... **+ 74 773,12 €**

BUDGET SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES ..... **+ 3 000,00 €**
  Financées sur les dépenses imprévues pour 3 000,00 €.

BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES ..... **+ 3 857,00 €**
- RECETTES ..... **+ 3 857,00 €**

*****

III- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE DES STRUCTURES ASSOCIATIVES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « SUCRE D'ORGE » A POUXEUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du 28 septembre 2009 relative à la signature d'une convention avec le Conseil Général, la CAF des Vosges, l'Association « Parapluie des Petits » de Docelles et la Commune ; il précise qu'une convention identique serait à signer pour l'Association « Sucre d'Orge » de Pouxeux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général, la CAF des Vosges, l'Association « Sucre d'Orge » et la Commune valable pour les années 2009 -2010 et 2011.

- PRECISE que l'engagement de la Commune ne vaut que pour l'Association « Sucre d'Orge » sur le site de Pouxeux

*****

IV- LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Pour cette affaire, Mme ABEL Jacqueline et M. ABEL Thierry quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de location de logement de la part de Monsieur Marc ABEL, garde champêtre, qui sera en retraite à compter du 6 décembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DONNE son accord pour la location d'un logement à Monsieur Marc ABEL.

- FIXE le montant du loyer mensuel à **320 €** hors charges. (Bail de location **6 ans à compter du 6 décembre 2009** – Loyer révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers pour les baux d'habitation).

- AUTORISE la mise à disposition du jardin à titre précaire et révocable.

*****

V- ACQUISITION TERRAIN AVEC FONTAINE RUE DES DONJONS AVEC ABANDON DU DROIT D'EAU AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été souhaité l'acquisition d'un terrain avec fontaine rue des Donjons appartenant à M. GRANDEMANGE Guy.

Il précise qu'il avait adressé à M. GRANDEMANGE une promesse de vente à signer sur la base d'un prix d'achat de **800 €** pour l'acquisition du terrain, de la fontaine et demandait par ailleurs l'abandon de son droit d'eau au profit de la Commune.

Monsieur le Maire expose que M. GRANDEMANGE a fait retour de la promesse de vente signée et qu'il y aurait lieu par conséquent d'autoriser le Maire à engager la procédure d'acquisition et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le prix de **800 €** pour l'acquisition du terrain référencé AE 46 « Sur les battants » avec la fontaine,

- PREND acte de l'abandon du droit d'eau par M. GRANDEMANGE, pour lui et ses ayants droits, au profit de la commune. (Mention en sera faite dans l'acte notarié à intervenir).

- AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à cette transaction.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, qu'ils soient d'ordre administratif, technique ou financier.

- DIT que les frais annexes sont à la charge de la commune (Notaire, géomètre).

*****

VI- DELEGATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire, celui-ci a été amené à signer :

- Le 3 novembre 2009 un avenant au contrat maintien de salaire avec effet au 01/01/2010 (suite changement de taux)
- Le 18 novembre 2009 un avenant n° 1 avec l'entreprise RSL pour travaux talus du plateau.

*****

VII- INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait un résumé de la visite effectuée avec les conseillers à l'entreprise SOCOPA.

Monsieur JEANGEORGES Sébastien souligne que, dans le cadre de la semaine environnement, le Conseil a décidé de ne plus mettre de bouteille d'eau en plastique pour la réunion du Conseil mais des pichets d'eau d'Eloyes qui est très bonne.

*****

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 15 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 30/11/2009